



Programme de soutien aux écrivains locaux pour la publication d'un ouvrage littéraire

1. Contexte

Le présent plan de soutien s'inscrit dans le cadre du plan d'action culturel 2015-2018, **orientation 8 : Encourager et soutenir l'excellence, objectif : Appuyer l'émergence et le développement de nos artistes.**

Le présent programme est valide pour trois ans, 2016-2017-18

2. Objectif

Ce plan de soutien vise à encourager la publication d'ouvrages littéraires par ses citoyens et sur son territoire. Il encourage les auteurs locaux à souligner la publication de leur ouvrage en réalisant un événement à la bibliothèque de Montmagny.

3. Nature générale du soutien

L'aide accordée consiste en l'achat d'un certain nombre d'exemplaires de l'ouvrage pour les fins de la municipalité et en un soutien organisationnel du lancement à la bibliothèque de Montmagny.

4. Admissibilité

Ce plan de soutien s'adresse à tout écrivain, groupe d'écrivains (collectif) ou organisme magnymontois qui désire publier un ouvrage littéraire.

Il peut également s'adresser, à une personne native de Montmagny ayant conservé une forte appartenance à la ville sans cependant y résider ou, selon le jugement des officiers, à un auteur non-magnymontois ayant réalisé un ouvrage littéraire dont le sujet traite de Montmagny.

Pour les fins de ce document, le terme «auteur» désignera l'une ou l'autre de ces formulations :

- Écrivain magnymontois: toute personne résidant sur le territoire de la Ville ;
- Groupe d'écrivains magnymontois : tout groupe ayant une majorité d'écrivains magnymontois (selon la définition précédente) ;
- Organisme magnymontois: tout organisme accrédité par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de Montmagny.

5. Conditions

➤ **L'auteur doit:**

- Répondre à l'une ou l'autre des formulations ci-haut
- Compléter le formulaire de demande et le déposer au moins trois mois avant la date prévue du lancement
- Soumettre une copie de l'ouvrage faisant l'objet du soutien au Comité consultatif de la culture
- Un auteur ne peut profiter plus de deux fois de ce programme pendant la période en cours.

L'ouvrage doit :

- Être à caractère littéraire (nouvelles, poésie, roman, bande dessinée, etc.), scientifique (historique, biographique, naturaliste, etc.) ou être un livre d'art
- Être respectueux des valeurs généralement acceptées par la société québécoise, ne pas présenter des messages haineux ou discriminatoires et ne pas adopter une position politique clairement établie
- Avoir fait l'objet d'un dépôt légal et posséder un ISBN
- Avoir au moins 100 pages de textes
- Être respectueux de la qualité de la langue française, respecter les règles de la grammaire et de l'orthographe et, sans toutefois que cette exigence remette en cause le style personnel à l'auteur, les règles de la syntaxe
- Sont exclus de ce plan de soutien, les recueils de textes d'écrivains autres que ceux faisant la demande, les livres de recettes, les ouvrages techniques, les livres à caractère familial, les ouvrages religieux et politiques.

6. Soutien offert par la Ville de Montmagny

- Achat de deux exemplaires de l'ouvrage (maximum 100 \$)
- Conception des cartons d'invitations et affiche du lancement
- Utilisation de la liste d'invitation courriel de la ville pour le lancement
- Réception à la bibliothèque de Montmagny lors du lancement
- Suivi promotionnel (communiqué de presse, contact journaliste)

Contribution de l'auteur :

- Participation au montage graphique des cartes d'invitation
- Faire la promotion de l'événement et l'envoi des invitations
- Assurer l'animation et déroulement de l'activité de lancement

8. Informations :

Pour toutes informations relatives à ce plan de soutien ou pour demander un formulaire de demande de soutien, vous être invités à communiquer avec Jocelyn Landry, directeur de la Bibliothèque de Montmagny, à 418 248-3362 #2810 ou à jocelyn.landry@ville.montmagny.qc.ca . Le formulaire est également disponible en ligne à www.ville.montmagny.qc.ca dans la section «arts et culture».